

Alfred PIERRE

**MIGRATION HAÏTIENNE
ÉTAT DES LIEUX SUR UNE PROBLÉMATIQUE**

Port-au-Prince, Février 2014

Table of Contents

INTRODUCTION	3
I.- Interactions entre migrations et développement : actualité des débats	4
Entre le gain drain (la récupération des cerveaux) et la hausse des flux de transferts d'argent : une nouvelle approche sans contredire les faits	9
II.- Marchés du travail, faible salaire et poussée migratoire haïtienne : regard sur les fuites de cerveaux et les transferts dans la Caraïbe	12
III.- Entrée en scène et mise en forme d'un destin migratoire depuis un siècle.....	17
3.1. Configuration sociohistorique des migrations haïtienne	18
3.2. Profil actuel des travailleurs migrants haïtiens par-delà les deux vagues migratoires des années 1960 et 1970	21
3.3. Profil sociologique des migrants haïtiens.....	23
3.1.1. Les migrants issus des classes populaires urbaines et rurales	24
3.1.2. Cadres formés et étudiants	24
3.1.3. Des haïtiens résidents permanents d'un pays étranger vivant en Haïti	25
3.4. Faut-il parler d'une quatrième vague migratoire post-1990.....	25
3.5. Présence des migrants haïtiens dans la caraïbe	26
IV. Haïti et les retombées migratoires : nouvelle problématique	27
CONCLUSION	29
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	32

INTRODUCTION

Ce texte est un état des connaissances sur un siècle d'émigration haïtienne. Cette littérature est explorée sous deux angles : 1) la dynamique et la configuration des flux migratoires ; 2) l'interaction entre les migrations et le marché du travail local. Ceci est fait pour comprendre comment la politique migratoire s'articule avec la politique macroéconomique, en particulier celle du marché du travail ou de l'emploi. Quels sont, dans ce cas, les avantages et les désavantages pour Haïti de ratifier les conventions internationales sur les travailleurs migrants ?

Nous partons, pour cela, d'une double prémisse. Tout d'abord, les migrations sont au centre des mutations sociales haïtiennes. Leur analyse est nécessaire pour rendre compte des principaux changements survenus ou en cours dans ce pays en commençant par la transformation de la famille-type haïtienne dite « fanmi lakou¹ » à la génération de la famille transnationale. La famille dite « lakou » est celle dans laquelle plusieurs générations cohabitent ensemble dans un même espace localisé, appelé habitation ou la cour. Marquée par la dispersion des membres, cette structure de vie a été profondément déstructurée par la migration interne aussi bien que par la migration internationale. Aujourd'hui, on peut repérer des membres d'une même famille dans différents lieux du territoire national et dans plusieurs pays des régions caribéenne, latino-américaine, d'Amérique du Nord et de l'Europe. Cette dispersion, malgré le maintien des liens forts et d'échanges entre eux, caractérise le type transnational.

La seconde prémisse concerne le revenu migratoire qui se situe actuellement autour de deux milliards de dollars américains contribuant à plus de 30% du PIB d'Haïti. Et, cette contribution est de loin supérieure à l'aide publique au développement et dépasse de plus de 10 points celle du secteur primaire embauchant près de 40% de l'ensemble des actifs haïtiens occupés. Ce revenu migratoire, qu'on appelle également « transferts » ou « rémittences » des immigrants, émerge également comme une énigme prioritaire à étudier au moins sur deux angles : celui de la comparaison avec d'autres pays d'émigration caribéens, selon la caractéristique dominante de leurs travailleurs migrants, leur propension à exporter une main-d'œuvre qualifiée ou non. Un second angle de vue est celui du rapport de revenu migratoire per capita, c'est-à-dire l'analyse des transferts en rapport avec le poids démographique de la population immigrante ou diasporique.

Ces deux prémisses engendrent l'exploration d'une hypothèse de travail, soulevée maintes fois dans les débats migratoires. C'est l'idée selon laquelle la diaspora haïtienne peut jouer un rôle moteur dans le développement d'Haïti. Elle est un fil conducteur pour mieux explorer les liens entre les migrations et le développement. Si le migrant une fois établi - on dirait même une fois en terre d'accueil - ne pense qu'à des gestes de solidarité envers sa famille, source de

¹ Expression créole qui signifie littéralement « famille de cour ». La vie en famille (la famille nucléaire) est structurée autour d'un territoire physique réunissant, grand-père, grand-mère, enfants et petits-enfants.

devises, équilibre macroéconomique pour le pays ; le rapport de la collectivité à son égard à travers des agissements des autorités est tout à fait différent. Les circonstances de départ aussi bien que l'atmosphère dans lequel il est obligé d'évoluer traduisent le plus souvent une situation intolérable d'une prise en charge non assumée volontairement par ces autorités. Nous tenterons de présenter brièvement un état des débats actuels et des connaissances structuré autour des éléments suivants :

- 1) Interactions entre migrations et développement : actualité des débats ;
- 2) les marchés du travail, le faible salaire et les poussées migratoires haïtiennes : regard sur la fuite des cerveaux et les transferts dans le contexte de la Caraïbe ;
- 3) le profil actuel des travailleurs migrants haïtiens : qui sont-ils ? d'où viennent-ils ? où émigrent-ils en principe ?
- 4) l'analyse des conventions 97 et 143 de l'OIT et celle de 1990 des Nations Unies : avantages et désavantages pour Haïti ;
- 5) des recommandations en vue de la ratification des conventions.

Dans la section suivante, nous présentons un lumineux sur l'actualité des débats entre migrations et développement avant de se pencher sur le profil actuel des migrations haïtiennes.

I.- Interactions entre migrations et développement : actualité des débats

Si, par développement, on entend l'amélioration du niveau de vie d'une population donnée impliquant à la fois un processus de croissance économique et de redistribution sociale, avec une certaine équité, les rapports entre migrations et développement sont très complexes. Historiquement, un haut niveau de vie peut engendrer des mouvements attractifs de migrants alors qu'un bas niveau de vie constitue une incitation migratoire. Le déplacement plus ou moins durable de personnes entre deux endroits, la migration est définie conventionnellement par une durée d'installation d'au moins six mois dans un autre milieu que celui de vie habituel et s'explique par le couple de *push/full Factors* (*facteurs d'expulsion /d'attraction*). Que les motifs migratoires soient politiques, économiques ou culturels, ce qui est au cœur du couple de facteurs est la capacité d'insertion sociale du milieu concerné. Il s'agit, dans le sens de Robert Castel (1995), de l'implication des individus, citoyens et migrants, dans des « structures qui portent un sens » et assurent l'atteinte des buts socialement définis. Ce sont, pour Castel, l'emploi et la protection sociale, d'une part, et les liens interpersonnels de type ethnique ou communautaire, d'autre part, qui forment ces prototypes de structures.

Dès lors, les rapports entre migrations et développement sont envisageables comme des relations entre un centre et une périphérie ou une périphérie et une périphérie de la périphérie différemment affectés par la capacité d'organiser l'insertion sociale des individus, notamment en emploi stable et protégé, générateur d'un revenu de travail donnant un pouvoir d'achat, et de leur garantir un niveau de vie meilleur.

La complexité du rapport entre migrations et développement dépend d'un certain nombre de paramètres comme la réussite migratoire, la nature de la migration, le maintien ou non des liens entre les migrants et les milieux de départ, etc. La migration est réussie quand les migrants arrivent à s'insérer dans une structure portant un sens. Cette insertion peut dépendre du degré d'ouverture du pays d'installation à la main-d'œuvre étrangère, du statut de l'immigrant, de la nature migratoire selon que les migrants soient qualifiés ou non qualifiés, mais aussi du contexte historique, etc.

En effet, les demandes migratoires dans les pays développés sont fonction du contexte historique. Après la deuxième guerre mondiale, l'ouverture des pays de l'OCDE au recrutement des travailleurs provenant des pays du sud était plus ou moins forte. Après le choc pétrolier vers le milieu des années 1970, on a observé un ralentissement ou un changement de perspective. Avec la crise de l'emploi qui s'en suivait en Europe, l'accent a été mis de plus en plus sur la limitation des migrations non qualifiées et une demande de migrations qualifiées. Certains auteurs parlent même d'une tendance à la criminalisation des migrants non qualifiés. Et c'est dans ce nouveau contexte que les organisations internationales comme la Banque mondiale, la FIDA, etc. agitent la question des liens positifs entre migrations et développement des pays d'origine en inversant une thèse prédominante dans la période d'avant 1970. C'est celle selon laquelle les migrations Sud-Nord étaient favorables au Nord et défavorables au sud, qui reposait sur l'argumentaire de la fuite des cerveaux, les professionnels hautement qualifiés et les scientifiques. Selon cet argumentaire, ce sont les pays du Sud qui finançaient le développement du Nord, à travers le volume de départ de leur capital humain. Ces travailleurs qualifiés le délaissent et vont se mettre à la disposition d'un autre pays qui n'a pas contribué à leur formation. L'économiste Kenneth Galbraith, dans sa *Théorie de la pauvreté de masse* (1980), a pris parti dans ce débat en soutenant n'avoir connu qu'un seul pays auquel les migrations ont contribué à son développement : l'émigration massive de plus d'un million de Suédois aux États-Unis a occasionné le développement de la Suède.

De nos jours, Banque Mondiale (2006) a soutenu un ensemble d'arguments montrant que les migrations, incluant la fuite des cerveaux, sont bénéfiques pour les pays d'origine. Ricardo Faini (2007) résumant en ces termes :

- 1) une émigration positive augmente les rendements de l'éducation et le nombre de travailleurs qualifiés restant sur place;
- 2) mieux sont qualifiés les migrants mieux ils gagnent un bon revenu et envoient de l'argent (BM, 2006) en favorisant la croissance du pays d'origine;
- 3) la migration de retour apporte un transfert de compétences au pays d'origine ;
- 4) les migrants et surtout les plus qualifiés établissent des liens commerciaux avec leur pays d'origine et y favorisent l'investissement.

Pour Frédéric Docquier (2007), il s'agit là de trois débats différenciés. Selon lui, il y a une littérature sur le bénéfice des migrations qualifiées sur le bien-être des « pays receveurs » et une littérature sur le bienfait des migrations non qualifiées sur les "pays émetteurs". Pour sa part, la voie alternative est d'explorer une troisième littérature, l'impact réel des migrations

qualifiées sur le développement des pays émetteurs ou d'origine. C'est ce sur quoi il a focalisé ses recherches en construisant une base de données permettant d'étudier ces rapports pour les différents pays.

Docquier considère comme un argumentaire fort la thèse selon laquelle l'émigration des travailleurs qualifiés dérobe ou prive les pays en développement de leur capital humain. Il établit un dialogue avec Carrington et Detragiache qui ont monté une base de données pour étudier les migrations du sud vers les pays de l'OCDE. Mais, cet effort présente un inconvénient majeur, lié à la transposition de la structure éducative de l'immigration américaine à l'ensemble des pays de l'OCDE et limite la réflexion aux principaux pays d'émigration. Cela a pour conséquence de sous-estimer l'émigration des petits pays.

Pour corriger cette faiblesse, F. Docquier et M. Marfouk (2005) ont construit une nouvelle base de données sur trois piliers ou points forts :

- 1) la collecte de l'information migratoire de tous les pays vers ceux de l'OCDE (prise en compte des problèmes de transposition et de sous-estimation);
- 2) le recensement de tous les pays d'émigration (prise en compte des stocks de migrants par pays souche vers OCDE);
- 3) la comparaison de la structure éducative de l'émigration avec celle de la population restée dans le pays d'origine (prise en compte du taux d'émigration par niveau d'éducation). Ils parviennent ainsi à calculer le taux d'émigration qualifiée qui est, selon eux, le taux d'émigration moyen X par la différence éducative. Ce taux comporte deux composantes :
 - a) le ratio des émigrants sur les natifs, c'est-à-dire le taux d'émigration moyen ou total;
 - b) la division de la proportion de qualifiés par nombre de natifs (différence d'éducation parmi les natifs).

Ce qui apparaît est que le degré d'ouverture migratoire augmente avec la petitesse du pays, le capital humain des natifs, l'instabilité politique, les liens coloniaux et la proximité géographique avec les grands pays de l'OCDE.

La recherche de Frédéric Docquier (2006) ne valide pas les présupposés de la Banque Mondiale. Il conclut plutôt à l'idée qu'un taux d'émigration qualifiée de 5 à 10 % peut être profitable aux pays d'origine. Ceci relativise une autre position qui veut que, par les « transferts de fonds, les migrations de retour, les externalités engendrées par la diaspora, la qualité de la gouvernance et l'augmentation du rendement de l'éducation, les migrations qualifiées puissent être positives pour les pays d'origine ou émetteurs ».

À côté de l'approche de Frédéric Docquier, Ricardo Faini (2007), à partir d'une nouvelle analyse de la base de données de Docquier et Marfouk (2005), avance quatre autres thèses sur les liens entre migrations et développement:

- 1) les migrations de personnes qualifiées entraînent une perte de bien-être pour le pays d'origine;

- 2) les retombées en termes de transferts diminuent avec la qualification des migrants. Autrement dit, la fuite de cerveaux n'est pas tant profitable aux pays d'origine;
- 3) les transferts favorisent la croissance;
- 4) la demande de migrants qualifiés au nord est défavorable aux pays de départ (Faini, 2007).

Il observe que les taux d'émigration sont assez constants en Afrique entre 1990 et 2000 mais augmentent en Amérique latine. Comment appréhender l'énigme migratoire ? Les migrations internationales se sont accrues pendant que les politiques migratoires sont de plus en plus restrictives depuis 1974 sauf pour les migrants hautement qualifiés.

En cas de substituabilité imparfaite, un accroissement de nouveaux arrivants réduit le salaire des immigrants sur place ainsi que leur capacité d'envoyer de l'argent chez eux (pays d'origine). Par rapport au cas de substituabilité parfaite, non seulement la situation des émigrés mais aussi celle de ceux restés dans le pays d'origine se trouverait dégradée.

En somme, il y a en perspective un changement de regard qui traverse la littérature migratoire ou qui structure les débats théoriques. A savoir, peut-on parler de gain de cerveaux plutôt que de fuite ? Les transferts compensent-ils les investissements en capital humain consentis préalablement par les pays d'émigration ? Les migrations qualifiées engendrent-elles des investissements directs étrangers (IDE) pour les pays de départ ? Dans quelle mesure les migrations qualifiées favorisent-elles des retombées positives pour le développement des pays d'émigration ? Quel type d'émigration a un impact positif sur le développement des pays fournisseurs de main-d'œuvre ?

Pour s'en convaincre, Docquier attire l'attention sur le caractère essentiellement restrictif des politiques migratoires des pays de l'OCDE à l'égard des migrants non qualifiés. Alors que les travailleurs qualifiés sont passés de 12.4 millions en 1990 à 30.4 millions en 2000, le nombre d'immigrants non qualifiés est passé de 18.8 à 21.5 millions (Docquier, 2007). Réagissant ainsi sur les préceptes de la Banque Mondiale, il parle « d'ambiguïtés théoriques » étant donné que seules les personnes qualifiées ont une probabilité non nulle d'émigrer. Selon lui, si dans *Brain drain and LDC's Growth : winners and losers*², Beine et al. (2003) trouvent que les perspectives d'émigration influencent positivement sur la formation du capital humain (proportion des ressortissants du sud à recevoir une formation supérieure), ils concluent ultérieurement, dans *Alternative measures of brain drain* (2006)³, que l'impact des perspectives migratoires sur l'investissement éducatif dépend beaucoup de la façon dont il est mesuré (p. 163).

Alors, la fuite de cerveaux ou « brain drain » se change-t-il en gain de cerveaux ou « brain gain » ? L'argument principal est de vérifier si les immigrants qualifiés sont porteurs ou promoteurs de l'investissement direct étranger (IDE) via la constitution de réseaux

² BEINE, M. , F. DOCQUIER et H. RAPOPORT (2003). *Brain drain and LDC's Growth : winners and losers*, IZA discussion Paper No. 819, IZA, Bonn.

³ BEINE, M. , F. DOCQUIER et H. RAPOPORT (2006). *Alternative measures of brain drain*. Mimeo, Université catholique de Louvain

commerciaux transnationaux et si leur meilleure capacité de revenu se traduit par la hausse des transferts au pays d'origine.

Pour Docquier et Lodigiani (2006), dans « Skilled migration and business networks »⁴, les migrants qualifiés sont enclins à constituer des réseaux d'affaires stimulant des flux agrégés d'IDE dans le pays d'origine. Il en résulte un taux de croissance de 2% entre 1990-2000 couvrant 114 pays. D'autres chercheurs comme « Rapoport et Kugler (2006) trouvent également une complémentarité entre les IDE et les migrations qualifiées, avec une élasticité moyenne de 3%. Cependant, ces externalités de la diaspora concernent davantage les grands que les petits pays ». En d'autres termes, la thèse selon laquelle la fuite des cerveaux serait bénéfique pour les pays d'origine repose sur l'idée qu'elle engendrait en retour un accroissement des flux d'IDE. Si la taille de la diaspora est à considérer, il reste que cette probabilité se joue plus favorablement dans les grands pays que dans les petits pays.

Pour Faini (2007), quand cela ne se produit pas, « la fuite de cerveaux précipite l'économie vers l'équilibre sous-optimal ». Ainsi, à la relation d'association entre diaspora qualifiée et IDE (Investissements directs étrangers), il décèle une autre relation à prendre en compte, celle de l'effet direct de la fuite de cerveaux sur l'offre de qualifications dans le pays d'origine. En effet, Pour Ricardo Faini, comparées à l'importance des flux commerciaux, financiers et des IDE, les migrations sont même le vrai absent de la mondialisation. Alors que le taux de migrations internationales est resté constant, entre 1990 et 2000, on observe une croissance du taux d'exportation de 6,6% et celle des IDE de 17,7%. Autrement dit, l'importance accordée dans les pays OCDE au nombre de personnes nées à l'étranger ne se traduit pas par un taux de croissance des migrations internationales.

De plus, soutient-il, différents auteurs ont montré que plus les ressortissants étrangers sont qualifiés, plus ils peuvent réussir au pays d'accueil et moins ils retournent chez eux. Ils ont davantage la chance de réaliser leur regroupement familial. Tandis que les moins qualifiés ont plus de chance de retourner chez eux.

Deuxièmement, l'hypothèse forte de la Banque Mondiale selon laquelle les transferts de fonds des immigrants compensent l'effet négatif de la fuite de cerveaux pour les pays de départ n'est pas vérifié. Son présupposé est que mieux les migrants sont qualifiés, mieux ils gagnent un meilleur salaire et acquièrent davantage la capacité de faire des transferts. D'autres études, comme celle de Rodriguez et Horton (1994)⁵, montrent donc le contraire pour le cas des Philippines. Pourquoi ? Parce que les immigrants qualifiés regroupent plus facilement leur famille, restent plus long au pays d'accueil et appartiennent le plus souvent aux familles riches ou moins pauvres. Ils ont peu d'intérêt à envoyer des transferts. Lucas et Starg (1985), cité par l'auteur, ont déjà montré que les flux de transferts se rétrécissent avec la durée d'émigration. Pour lui, « la principale hypothèse est que l'utilité de l'émigré est une fonction

⁴ DOCQUIER, F. et E. LODIGIANI (2006). « Skilled migration and business networks », Mimeo, Université catholique de Louvain.

⁵ RODRIGUEZ, E. et S. HORTON (1994). « International return migration and remittances in the Philippines » dans D. O'CONNOR et L. FARSAKH (eds.). *Development Strategy, Employment and Migration. Country Experiences*. Paris, OECD Development

positive de sa propre consommation, du niveau des transferts et du nombre de sa famille proche qui sont réunis » (p. 166). En General, dit-il, « les émigrés envoient relativement plus d'argent aux membres dont ils sont le plus proche et c'est par eux qu'ils souhaitent le plus être rejoints » (Faini, 2007, p. 167).

L'émigration qualifiée semble avoir un impact toujours négatif sur le transfert, particulièrement dans le cas d'Amérique centrale et des Caraïbes. Ainsi, "une hausse de 10% de la part des qualifiés correspond en moyenne à une chute de 1% de la part des transferts dans le PIB" (p.167). En exemple, la Jamaïque (-4,8), le Salvador (-3,2), le Lesotho (-2,9) et le Maroc (-1,5). Pour Faini, l'émigration qualifiée joue, de trois façons, défavorablement sur le développement du pays d'origine par :

- 1) la perte classique de bien-être;
- 2) la non de compensation vérifiable des effets négatifs de la fuite des cerveaux, car les plus qualifiés sont peu enclins à envoyer de l'argent;
- 3) la chute de transfert peut être associée à une croissance plus faible.

Il est vrai, selon Faini, que le retour des migrants, les incitations à investir dans le capital humain et la création de réseaux à l'étranger (commerce et investissement directs des émigrés peuvent compenser les effets néfastes des migrations. Cependant, le retour de l'émigration est faiblement influencé par l'émigration qualifiée ou la fuite de cerveau en aggravant la pénurie de travailleurs qualifiés dans le pays d'origine.

Par contre, le lien entre les migrations et le développement serait positif au cas où les pays développés réduisent les discriminations à l'égard de l'immigration non qualifiée. L'intérêt des pays sous-développés est là. Il en est de même pour les migrations temporaires qualifiées ou non. Autre intérêt est dans l'encouragement des transferts par des mesures de réduction du coût des procédures officielles qui aurait pour impact l'abandon des circuits informels.

Entre le gain drain (la récupération des cerveaux) et la hausse des flux de transferts d'argent : une nouvelle approche sans contredire les faits

Pour Jean-Baptiste Meyer (2008), l'idée de la fuite de cerveaux (brain drain) réfère à un paradigme centre-périphérie aujourd'hui en crise ou dépassé. Ce « brain drain » cède le pas au « brain gain » (le gain ou la récupération des cerveaux). L'approche centre-périphérie trouve substitution dans une nouvelle approche appelée « paradigme circulatoire » qui mise dorénavant sur la saisie des flux et la constitution de réseaux. Ainsi, c'est par et à travers la mise en réseaux des ressortissants expatriés que les pays d'origine peuvent « capitaliser des réseaux et des capacités du Nord, en faisant l'économie des créations coûteuses (brain gain). Il s'agit de groupes professionnels dénommés "diasporas du savoir" "diaspora knowledge networks". Dans cette perspective, le lien entre individus et groupes dispersés reposent à la fois sur l'histoire et l'expérience mais aussi sur "une unité de compétence et de projet" ».

Jean-Baptiste Meyer situe l'origine de la fuite de cerveaux et de la diaspora dans la conjoncture post-deuxième guerre mondiale. La notion est apparue dès les années 1950 mais entérinée en 1963 dans un document de *Royal society*⁶. Le paradigme s'imposait entre 1960-1980 pour cerner la mobilité des personnes qualifiées. Au début des années 1990 sont apparus des réseaux de télécommunications médiatisés par ordinateur (arpanet, Bitnet et Internet) produisant une conjonction sociotechnique. C'est ainsi que l'option diaspora, émergée à l'orée du XXI^e siècle, est devenue une ressource discursive non négligeable, mobilisée comme instrument possible de résorption du déficit des ressources humaines.

Les diasporas du savoir sont des associations visant à contribuer à distance au développement des lieux d'origine: échange d'information spécialisée avec les collègues restés aux lieux d'origine; tutorat d'étudiants avancés dans les laboratoires du Nord; réalisations de projets de recherche ou de développements conjoints. Parmi ces réseaux florissants, on compte le réseau Caldas des chercheurs et ingénieurs colombiens à l'étranger avec des centaines de membres aux USA et en Europe; le Réseau SANSA (South African Network Skills Abroad) ayant plus de 2500 membres dans 65 pays; American society of Engineers of Indian Origin ayant plusieurs milliers de membres, etc.

Ces réseaux, différents selon leur nature scientifique, technique, institutionnelle, professionnelle et financière, sont d'intérêt stratégique pour le pays d'origine en raison des compétences déployées dans des activités cognitives et rendues disponibles pour ces derniers. En outre, ils le sont aussi et surtout en raison de l'accès donné à des équipements et capacités qui y sont absents. Autrement, le statut, la crédibilité et la reconnaissance dérivant de l'appartenance à des laboratoires ou entreprises de renommée mondiale devraient être indisponibles aux sociétés périphériques. Dans cette perspective, l'Inde et la Chine émergent comme exemple de l'importance de la volonté politique. Alors que la Chine met fin à la suspicion des expatriés pour construire la coopération, l'Inde avait l'intuition dès 1970 de sa diaspora était récupérable. Tout cela est possible à travers la médiation de multiples acteurs, sub-ou para-étatiques, privés ou non gouvernementale est cruciale.

Bien entendu, ce sont surtout les pays émergents marqués par des décennies de croissance durable qui profitent le plus souvent de cette dynamique en particulier qui arrivent à mettre en place des politiques de récupération efficace ou de retour. Serait-ce une conclusion hâtive d'avancer, comme Meyer, que « l'émergence des diasporas scientifiques et techniques invalide les approches traditionnelles en termes de fuite des cerveaux et consacre l'avènement du paradigme circulatoire dans l'étude des migrations internationales » ?

Dans cette nouvelle approche, l'accent est surtout mis sur la logique des flux de transferts : flux de marchandise, de capitaux, de professionnels hautement qualifiés ou scientifiques à défaut de la libre circulation de personnes. Qu'est-ce cela a donné dans les faits ? Ces flux laissent-ils voir un autre développement à la base des migrations internationales. Dans « L'apport des migrants au développement : une perspective économique », Philippe

⁶ J. Gaillard et A. M. Gaillard (1997). Les enjeux des migrations scientifiques internationales. De la quête du savoir à la circulation des compétences. Paris, L'Harmattan, p.47.

WANNER (2008), citant une étude de l'OCDE⁷, s'attèle à montrer ce qu'on peut attendre des transferts de fonds. Ceux-ci représentent globalement moins de 20 dollars par habitant en Afrique, contre 60 dollars pour l'Amérique latine, soutient-il.

Selon Wanner, les transferts ont un caractère contracyclique, c'est-à-dire augmentent en cas de difficulté économique. De plus, la trajectoire migratoire influence également les comportements des migrants, dans la mesure où « les attentes et les souhaits concernant un éventuel retour influencent l'envoi de fonds ». Tandis que les flux de transferts tendent à baisser avec la durée migratoire en pays d'accueil.

Un autre paramètre à prendre en ligne de compte est le caractère restrictif des politiques migratoires. En particulier, les politiques migratoires des pays occidentaux ont, en effet, un impact déterminant sur les transferts de fonds en favorisant la migration hautement qualifiée au détriment des migrations non qualifiées. L'auteur donne des pistes empiriques pour mieux comprendre ce qui est à la base du fonctionnement de la dynamique des transferts. Les caractéristiques des pays d'émigrations et le degré de réussite migratoire peuvent entrer en ligne de compte. Par exemple, souligne Wanner en citant une étude de M. Orozco⁸, les Mexicains expatriés envoient près de 400 dollars par mois, soit 22% de leur revenu. En cela, ils envoient deux fois plus que les ressortissants de la République Dominicaine. En ce qui concerne les mécanismes d'envois de fonds, l'auteur constate qu'environ 10% des fonds transférés en Amérique latine se font de manière physique alors que les envois de liquidités dans les enveloppes pourraient constituer 5% des transferts.

En ce qui concerne leurs rapports au développement, il y a lieu de retenir avec Wanner que ces transferts ont au moins trois types d'impact aux niveaux des ménages, des comportements professionnels et à l'échelle macroéconomique sur le pays d'émigration ou d'origine :

- 1) la réduction de la pauvreté des manages (une fonction d'assurance sociale garantie par les migrants envoyant des fonds). Entre en ligne de compte le risque d'accroissement des inégalités entre familles réceptrices et non réceptrices.
- 2) dépendance économique du pays receveur: cela peut « créer l'envie et éroder les habitudes professionnelles » mais constitue tout au moins une condition nécessaire pour un standard de vie acceptable ;
- 3) fonction d'équilibre à échelle macroéconomique. Il s'agit de fournir des devises pour équilibrera la balance des paiements ou des possibilités d'investissement.

Pour cela, un pays récepteur des transferts a tout intérêt à encourager les immigrants à envoyer davantage de fonds. Et une des bonnes pratiques en la matière est le fameux "tres por uno" du Mexique : pour chaque dollars investit par le migrant, le gouvernement propose d'investir trois dollars.

⁷ OCDE (2005). *Migrations, transferts de fonds et développement*. Paris, OCDE.

⁸ M. Orozco (2004). *Remittances to Latin America and the Caribbean : Issues and Perspectives on development*. Report Commissioned by the Office for the Summit Process, Washington, DC, Organization of American States, September 2004.

En conclusion, Wanner arrive à une conclusion quasi-similaire à celle de Faini. Les migrations qui concourent au développement du pays d'origine sont celles qui sont transitoires ou s'accompagnent des contacts réguliers et étroits avec ce dernier en renforçant les capacités d'accroître les fonds rapatriés et les compétences humaines. Elles misent sur des formes de circulation de personnes.

II.- Marchés du travail, faible salaire et poussée migratoire haïtienne : regard sur les fuites de cerveaux et les transferts dans la Caraïbe

« La migration -forcée, dirigée, volontaire ...- a toujours été au cœur des processus d'adaptation qui ont forgé les sociétés du bassin caribéen; au cours du XXe siècle, le système migratoire fondé sur l'économie de plantation a connu de profondes mutations, et la dynamique des communautés émigrées caribéennes est actuellement devenue une contrainte structurelle pour les gouvernements, aussi bien dans les sociétés d'origine que dans les sociétés d'accueil. Fondé sur des réseaux puissants et toujours plus autonomes, le système migratoire caribéen semble ainsi échapper de plus en plus aux carcans institutionnels et évoluer vers des formes nouvelles de mobilité, dont on peut difficilement prédire le devenir » (Domenach, 2002: 25).

Les migrations caribéennes sont très complexes. Cette complexité a partie liée avec le fait que ce sont de petites sociétés placées aux confins des puissances coloniales et des grandes puissances actuelles. Ces sociétés font office d'observatoire privilégié pour étudier les liens entre migrations et développement. Elles sont particulièrement affectées par les fuites de cerveaux et sont pour la plupart des pays dans lesquels le revenu migratoire représente une part élevée dans leur PIB. Pour ces deux raisons, un retour à la conclusion de Frédéric Docquier (2007) s'avère nécessaire. Si l'étude dégage plusieurs pistes de recherche en vue d'aboutir à des données probantes pour guider les décideurs politiques, sa principale conclusion est que :

« Du point de vue des études macroéconomiques considérées dans cet article, il semble que le seuil moyen du taux d'émigration au-dessus duquel la fuite des cerveaux devient nuisible au développement peut être prudemment estimé à 15% dans les pays en développement. Le taux optimal d'émigration qualifiée (qui maximise les gains du pays) est probablement compris entre 5 et 10%. Il faut remarquer que 23% des pays en développement ont une fuite de cerveaux à 5% (41% ont une fuite des cerveaux inférieure à 10%). Beaucoup de ces pays (incluant la plupart des grands pays et ceux de taille moyenne) bénéficient raisonnablement de la mobilité de leurs travailleurs qualifiés. Au contraire, la majorité des pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique Centrale sont bien au-dessus de ce seuil et souffrent de la fuite des cerveaux. Une analyse par profession et par secteur serait souhaitable pour prendre en compte les pénuries spécifiques » (Docquier, 2007, p.83).

Par exemple, Frédéric Docquier présente également les taux d'émigration médicaux pour tous les pays. Il s'agit ici des médecins ayant un diplôme étranger travaillant dans les 16 principaux pays de l'OCDE de 1991 à 2004 par rapport au nombre total des docteurs diplômés de leur pays. Différentes définitions sont prises en compte, dans tous les cas, Haïti arrive en troisième position ou en tête de liste. Avec un taux d'émigration médical entre 78 et 83% .

Fanny-Aude Belmarre (2010) va dans le même sens dans son article « Migrations et fuite de cerveaux dans les économies insulaires caribéennes : éléments de réflexion ». Belmarre entre en dialogue avec des présupposés contradictoires se trouvant au cœur du paradigme circulatoire, référencé à des économistes comme Grubel et Scott (1966) et Johnson (1967) et celui du centre-périphérie axé sur la fuite des cerveaux. Se situant dans la perspective d'une concurrence pure et parfaite, ces premiers pensent que la fuite des cerveaux est bénéfique à long terme au pays d'origine. D'autres économistes comme Bhagwati et Hamada (1974), Haque et Kim (1995), appuyé récemment par Docquier (2007: 49) pensent le contraire. Pour Docquier, un "taux d'émigration qualifié positif mais limité entre 5 et 10% peut être bon pour le développement".

Or, les pays de la Caraïbe se divisent en deux groupes. D'un côté, se trouvent quatre des dix premiers pays dans le monde ayant un taux d'émigration qualifiée très élevée en 2005: Jamaïque à 82,5%, Haïti de 81,6%, Trinidad et Tobago de 78,6% et Grenade de 66,7%. De l'autre, se trouvent des pays caribéens ayant un taux d'émigration qualifiée moyen entre 20 et 60% : Barbade 61,4% ; Cuba avec 28,9% ; Dominique et Saint-Vincent ont respectivement un taux de 58,9% et 56,7%.

Dans tous les cas, les pays caribéens sont au-dessus de la barre du taux de 10% que Docquier considère comme bénéfique pour les pays fournisseurs de migrants. Ces éléments de preuve sont-ils concluants pour dégager les liens entre migrations et développement à l'échelle caribéenne ? Il faut peut-être prendre plus au sérieux la perspective circulatoire pour dégager comment les réseaux de migrations qualifiés et les transferts peuvent, en dernière instance, concourir au développement dans cette sous-région.

En ce sens, une étude de la Banque interaméricaine de Développement (BID)⁹, publiée en 2011, met en exergue les revenus migratoires par pays. Le tableau qui suit sélectionne aux fins de comparaison quelques pays récepteurs de transferts de fonds dans la région.

⁹ BID (2011). *Remittances to Latin American and the Caribbean in 2011. Regaining Growth*. New York, Multilateral Investment Fund Member of the IDB Group.

Tableau no. 1. Revenu migratoire (remises des immigrants à leur pays d'origine)

Pays	Remises en 2011 en millions de dollars	Taux de croissance annuel Remises en US	Taux annuel En monnaie local	Taux annuel en monnaie locale ajustée à l'inflation
Rep Dom	3,131	7.5%	11.5%	3.8%
Haïti	2,057	4.4%	4.4%	-2.7
Jamaïque	2,025	6.0	6.0%	-2.3%
Trinidad et Tobago	131	6.5%	6.5%	6.6%
Mexico	22,731	6.9%	6.9%	17.5%
Nicaragua	1,053	9.0%	9.0%	6.9%

Sources : BID (2011).

Selon la BID (2011), la contribution des transferts dans le PIB oscille autour de 30% pour Haïti entre 2007 et 2011, en dessous de 15% pour la Jamaïque, entre 5 et 10% pour la République Dominicaine. Elle est de l'ordre de 25% pour Guyana contre 15% pour Nicaragua. La part des transferts dans le PIB est fonction aussi du niveau de création de richesse du pays.

La première information qui saute sous les yeux dans ce tableau, c'est que la Jamaïque et Haïti, en tête de liste de classements des pays à forte fuite de cerveaux reçoivent un même volume de transferts. Cette donne porte à considération si l'on compare la taille de la population totale et des communautés diasporiques respectives de ces deux pays. La comparaison avec la république Dominicaine qui, pratiquement, se situe avec Cuba au nombre des pays caribéens affectés par un taux d'émigration qualifiée relativement faible. La taille des communautés diasporiques est également à prendre en considération pour comprendre au regard du cadre d'explication ci-dessus dégagé ce qui se joue dans la logique des flux et au-delà. On reviendra par la suite sur la comparaison Haïti-République Dominicaine pour questionner les différences de développement. On ne peut manquer de renvoyer les lecteurs à une comparaison similaire faite par André CORTEN dans *L'État faible. Haïti et République Dominicaine* (2011) qui, part d'une base économique assez similaire en 1950. Un demi-siècle après, l'évolution du PIB per capita des deux pays laisse suggérer qu'Haïti semble avoir été dans une guerre permanente, seule hypothèse permettant d'expliquer le fossé. Or, la République d'Haïti est particulièrement marquée par des vagues migratoires successives de 1950 à nos jours, notamment des migrations qualifiées.

Après Cuba, Haïti est la deuxième plus grande population du bassin de la Caraïbe et constitue le seul pays moins avancé (PMA) des Amériques. Avec une population très jeune, elle se caractérise également par un marché du travail fort atypique et par une forte dynamique des mouvements migratoires. Ces trois caractéristiques sont déterminantes de sa position actuelle sur la scène internationale. On ne peut donc se passer de l'analyse de la structure du marché du travail haïtien si on veut faire le point sur sa question migratoire.

Après avoir été un pays typiquement agricole au 19^e siècle, marqué par une sorte d'autarcie territoriale, Haïti est de plus en plus ouverte tant à l'interne qu'à l'externe. D'un côté, il y a une urbanisation accélérée qui remet en cause une division classique entre pays en dehors (monde rural) et pays en dedans (monde urbain). Le désenclavement territorial s'accompagne de forts réseaux de communication interrégionale et de fortes poussées urbaines sous l'effet d'une croissance démographique endogène et de l'exode rural. Dans la publication de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHIS, 2009) *Tendances et perspectives 2000-2015*¹⁰, on nous avertit qu'un changement majeur s'approche autour des années 2015 : le pays sera semi-rural et semi-urbain. Cette mutation sociale sans précédent se répercutera principalement sur la structure des marchés du travail.

Sans connaître la phase classique d'industrialisation, l'économie haïtienne s'ancre de plus en plus et rapidement dans la tertiarisation, dans le commerce de gros et de détail ; ce qui pose de nombreux défis en termes de chômage et de sous-emplois. Les statistiques officielles dénotent plus d'un million de chômeurs sur une population active de 4,2 millions alors que la population totale se chiffre à plus de 10 millions d'habitants. Chaque année, des dizaines de milliers de jeunes entrent sur un marché de travail en crise, c'est-à-dire qui ne peut pas les absorber. Hormis les emplois déguisés, la prise en compte des chômeurs découragés fait grimper le taux de chômage de 35 à 40,6% et le nombre de chômeurs à plus de 1,8 million de personnes. Dans une étude de l'organisation Internationale du Travail (OIT), Mariana SCHOLINK (2011) avance l'idée que le chômage et le sous-emploi constituent pour Haïti actuellement une urgence humanitaire. Elle présente ainsi la photographie du marché du travail :

« Le taux de chômage ouvert est de 35% mais le taux de chômage élargi (taux de chômeurs ouverts et découragés) est de 40,6%, ce qui fait passer le nombre de chômeurs à plus de 1,8 millions de personnes. "En bref, sur 100 habitants: 40 sont au chômage, 55 travaillent dans l'économie informelle, 38 dans le secteur agricole et moins de six personnes sont des salariés ou des entrepreneurs dans l'économie formelle » (Mariana Scholink, 2011: 142).

Si ces statistiques officielles sont parfois questionnables, d'autres sources estiment le niveau du chômage à plus de 60% de la population active, ce qui est encore plus accablant et risque d'influencer les flux migratoires est le faible revenu de travail. Selon Scholink, les salariés haïtiens ont en moyenne 226 dollars par mois dans l'économie formelle qui embauche seulement 5,3% des travailleurs. Ce revenu de travail tombe à 97 \$ US dans l'économie informelle, soit plus de deux fois pire que dans le formel.

Si le secteur privé oligarchique est sur tous les fronts dans les parodies gouvernementales, il fournit à peine 1,8% des emplois, contre 3% pour le secteur public. Une analyse en termes de la structure d'âge et de sexe peut s'avérer importante pour éclairer les enjeux migratoires. On note également, avec Scholink, que 78% des occupés ont moins de 40 ans et l'âge moyen est

¹⁰IHSI. Février 2009a. Tendances et perspectives de la population d'Haïti au niveau des Départements et communes 2000-2015. Port-au-Prince, Direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS).

de 41 ans. Le nombre d'hommes et de femmes occupés est similaire bien que les hommes soient majoritaires dans le secteur formel et les femmes dans le secteur informel. On comprendra du même coup que les femmes sont davantage précarisées. Elles représentent 60,2% dans l'informel. Le commerce de détail domine à 46,5% et la fabrication à peine 13,2% et la restauration 6,9%.

En somme, les personnes occupées en Haïti sont en grande partie dans le commerce formel et informel qui génère 30% des emplois et l'agriculture 39%.

Une autre variable à cerner reste celle du niveau de qualification de la main-d'œuvre. Dans *Grandes leçons socio-démographiques* du 4^e RGPH (IHSI, 2009), il y a lieu de noter que 35,1% de la population de 5 ans et plus ont un niveau d'éducation du primaire, contre 10% pour le secondaire, seulement 0,97 du premier cycle universitaire et 0,96 % pour le deuxième et le troisième cycle universitaire.

Pour sa part, Mariana Scholink mentionne que 1,8% d'universitaires haïtiens exercent un emploi dans l'informel et 16,6 dans l'économie privée formelle.

Les conséquences de cette structuration de l'économie haïtienne et du marché du travail sont multiples. Il s'agit là d'une économie extravertie, tournée vers l'importation à outrance, peu productive et très faiblement génératrice d'emplois. Comme disait Scholink, « le problème que cette structure productive pose est sa capacité restreinte de générer une croissance soutenue, du fait que la faible productivité de l'économie informelle ne contribue à la génération d'emploi dans le court terme » (p.149). Entre 2005 et 2010, la production nationale n'a augmenté que de 1,8%, tandis que les importations ont augmenté de 34%.

De ce fait, diverses études ont montré que, depuis le 20^e siècle, Haïti occupe une place inchangée dans la division internationale du travail consistant à la fourniture de matière première et de main-d'œuvre à bon marché (Gilles, 1991 ; Casimir, 2009). Conjugée avec les crises politiques et la répression politique, l'incapacité de transformer son économie amène à une dynamique continue d'intensification des flux migratoires, à la fois qualifiés et non qualifiés. Comment ces poussées migratoires prennent-elles place dans le contexte caribéen ?

Bref, l'exploration de la littérature migratoire permet jusqu'ici d'entrevoir des zones d'ombre entre les pays. Ces zones d'ombre constituent autant des énigmes à expliquer selon la perspective dans laquelle on envisage les liens entre migrations et développement. Cela ne peut se faire sans étayer l'état des lieux de la question migratoire haïtienne qui remonte déjà à un siècle d'histoire. Alors, un siècle après, qu'est-ce qu'on retient de la mise en force du tracé migratoire haïtien ?

III.- Entrée en scène et mise en forme d'un destin migratoire depuis un siècle

Les sources divergent sur le nombre d'Haïtiens et descendants vivant à l'étranger. Certaines, comme International Crisis Group, l'estiment à un quart de la population totale d'Haïti, environ 2,5 millions de personnes. Selon Audebert (2011), mise à part leurs descendants, 1.5 million d'Haïtiens résident à l'étranger, soit 20% de la population d'Haïti. Pour d'autres encore, il y a plus de 3,5 millions d'Haïtiens hors d'Haïti. Selon que l'on compte les Cubains d'origine haïtienne, la diaspora haïtienne peut paraître d'autant plus forte.

A lire Audebert, quatre critères entrent dans la définition de la diaspora : la dispersion spatiale ; l'identité propre au peuple d'origine (diasporisée) ; l'organisation interne de la diaspora productrice d'échanges multiformes entre ses pôles et des liens significatifs symboliques ou concrets avec le pays d'origine. Cette diaspora se constitue depuis tantôt un siècle, à partir des premiers mouvements massifs de travailleurs agricoles vers Cuba et la République Dominicaine, durant les occupations américaines dans la région caribéenne.

L'Haïti du dehors a de multiples enjeux pour ce pays. Ceux-ci ont partie liée avec les caractéristiques propres des deux ailes de ce oiseau qui, de plus en plus et bon gré malgré, tend ses tentacules dans différents pays et différentes régions. D'aucuns pensent que la diaspora lui est indispensable pour se développer. Parce que les Haïtiens de la diaspora sont plus formés, plus riches et probablement, de loin, beaucoup plus rodés dans la culture d'affaire internationale.

En attestent les grandes lignes théoriques que nous avons dégagées ci-dessus sur les rapports entre migrations et développement. Des mesures politiques, comme la création d'un Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger (MHAVE) ou d'un onzième département géographique symbolique et la constitution amendée de 1987 reconnaissant pour la première fois la multiple nationalité, se situent dans la même dynamique. Cette section entend faire un état des lieux d'un siècle d'émigration haïtienne en vue de comprendre *in situ* l'actualité des débats. Notre démarche consiste à analyser quatre principaux marqueurs de la dynamique structurelle des migrations haïtiennes et des flux migratoires : la première vague occasionnée par l'occupation américaine d'Haïti ; la vague des fuites de cerveaux des années 1960 ; la vague populaire des années 1970 avec notamment l'entrée en scène des *boat people*. Enfin, la vague post-1990.

Que sait-on encore de l'émigration haïtienne ? Si l'on croit Hervé Domenach, une figure française d'autorité dans le domaine, c'est une émigration essentiellement atypique Pourquoi ? selon lui, l'émigration haïtienne a un caractère atypique pour plusieurs raisons:

- 1) elle est récente ou tardive (années 1960) par rapport aux autres Antilles (années 1950);
- 2) elle est une migration d'exclusion et de misère, après celle des élites intellectuelles et

- se caractérise par la rupture avec une économie de pénurie et de dépendance;
- 3) Sans support institutionnel, elle est assimilée à des réfugiés (*boat people*), donc non réglementée;
 - 4) elle est une émigration modérée (environ 15% de la population globale) contre 30% pour les autres îles;
 - 5) la référence à l'émergence d'une diaspora s'est rapidement appliquée contrairement aux autres communautés caribéennes.

En effet, "la communauté haïtienne émigrée s'appuie sur des filières migratoires actives qui portent sur plusieurs pays de la région, ce qui donne une grande souplesse d'adaptation en cas de conjoncture protectionniste" (Hervé Domenach (2002 : 21-23). « L'évolution au XXe siècle du système démographique et migratoire caribéen », *Diasporas caribéennes*, no. 1237, mai-juin 2002, pp. 13-25).

Avec l'occupation américaine, entre 1915 et 1934, qui a provoqué une expulsion quasi-massive de la population paysanne vers l'extérieur, Haïti a fait son entrée officielle sur la scène migratoire internationale. Depuis l'avènement des deux grandes vagues migratoires des années 1960 et 1970, dont celle des *boat people* haïtiens, désormais classique, elle est reconnue comme un pays fournisseur des travailleurs migrants dans les régions caribéenne et américaine. Actuellement, elle occupe le 7^e rang des pays de provenance des immigrants au Canada¹¹. Les Haïtiens représentent 20 à 25% de la population totale des Bahamas¹². Déjà en 1999, un quart des immigrants de la Martinique étaient originaires d'Haïti¹³. Comment se configurent les territoires d'émigration haïtienne et les communautés diasporiques ?

3.1. Configuration sociohistorique des migrations haïtienne

Domenach (2002), cité précédemment, a souligné que l'émigration haïtienne était tardive. Mais, il fait remonter l'histoire aux années 1960. Son historiographie a laissé de côté un important mouvement migratoire, fortement influencé par les occupations américaines dans la Caraïbe. Or, ce marqueur historique est la clé de voute pour comprendre le tracé du destin migratoire des Haïtiens. Dans *Négriers d'eux-mêmes*, Jean-Claude ICART (1987) rapporte que les premiers flux d'émigration paysanne vers Cuba remonte entre 1908-1910, correspondant à l'occupation américaine de cette île. Mais, c'est l'occupation américaine d'Haïti qui en constitue le catalyseur historique. En effet, « entre 1913-1930, plus de 400,000 Haïtiens iront à Cuba (Lundhal, 1982). Au cours de cette période, ils seront presque aussi nombreux à prendre le chemin de la République dominicaine » (Icart, 1987 : 33).

¹¹ Jonathan CHAGNON (2013). « Migrations : internationales, 2010, 2011 » Statistique Canada, Catalogue No. 91-209-X, Rapport sur l'état de la population au Canada, p. 8.

¹² Cédric AUDERBERT (2011). "Régionalisme et migrations dans la Caraïbe" dans Éric DUBESSET et Rafael LUCAS (dir.) *La Caraïbe dans la Mondialisation, quelles dynamiques régionalistes ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 23-37.

¹³ Atlas des populations immigrées en Martinique. INSEE, 2006.

Autrement dit, près de 800,000 Haïtiens auraient quitté le pays durant le premier quart du 20^e siècle seulement, ce qui correspond à une dynamique d'expulsion vers les territoires cubains et dominicains. Dans ces lieux est implantée une industrie sucrière américaine florissante et l'occupant y dirige, de gré ou de force, la main-d'œuvre haïtienne. Si l'on rappelle qu'Haïti était un pays foncièrement rural, on était encore en plein dans une division interne entre monde rural et monde urbain. Peu urbanisé, Haïti n'a pas pu participer aussi fortement à une dynamique migratoire internationale sans un catalyseur. Ceci fait dire à Claude SOUFFRANT que « l'émigration a joué le rôle principal dans la politique rurale de l'occupation américaine »¹⁴.

Cela dit, Haïti a enregistré sa première grande vague migratoire au cours du premier quart du 20^e siècle. Cette migration était à la fois paysanne et forcée et se dirige vers Cuba et la République Dominicaine où s'organisaient les industries sucrières contrôlées par le capital américain. Et le rôle qui incombait jadis à Haïti était celui de fournisseur de la main-d'œuvre. Ainsi, le tracé une fois obtenu, et avec la constitution des réseaux, la migration peut entrer dans un processus continu et interrompu, qui peut s'autoalimenter. La seule exception à la règle, souligne Icart, est l'interruption de l'émigration haïtienne vers Cuba avec sa révolution socialiste. Et même là, l'indifférence des dirigeants n'a pas été observée, Fidel Castro a appelé en 1967 à la reconnaissance de la dette de Cuba aux travailleurs haïtiens.

De l'autre côté, la continuité du processus a pris plusieurs formes avec une frontière fluide notamment. Elle est soldée en 1937 au massacre de plus de 15 000 Haïtiens ordonné par le régime de Trujillo. Puis, est signé à partir de 1952 le premier d'une série de contrats d'embauchage de « braceros » haïtiens entre les gouvernements dominicain et haïtien. Ces contrats ne sont stoppés qu'avec la chute du régime de Duvalier en 1986. A ce moment, les recrutements clandestins vont prendre là-dessus. Si entre-temps, on est unanime à reconnaître une forte dépendance de l'économie dominicaine à l'égard des travailleurs haïtiens, ces derniers sont comme *Nécessaires mais indésirables*, pour reprendre le titre du livre de Bridget Wooding et Richard MOSELEY-Williams (2004) traduit en français en 2009. A leur instar, ces travailleurs haïtiens sont considérés par des chercheurs d'*International Human Right Law Clinic* de l'Université de California à Berkeley comme *Invités indésirables* (2002).

De nos jours, les immigrants haïtiens en République Dominicaine sont très diversifiés. S'ils sont encore nombreux dans les Bateys, on les trouve autant dans les plantations agricoles, dans le commerce de détail, dans l'industrie de la construction que dans les services, en particulier, les femmes qui sont occupées comme travailleuses domestiques. Bridget Wooding (2011, p. 326-27) souligne à propos :

« Dans le cas des femmes migrantes haïtiennes, la majorité travaille de manière informelle dans le petit commerce, d'autres dans l'agriculture, et d'autres encore dans les activités en rapport avec l'économie des services. Il y a peu de temps, la corporation qui rassemble les travailleuses domestiques a commencé de manière active à attirer les femmes domestiques haïtiennes, ce qui représente un effort interethnique sans précédent dans le pays. En 2009, avant le séisme en Haïti de 2010,

¹⁴ Claude SOUFFRANT (1974). « Les Haïtiens aux États-Unis », *Population*, vol. 29, no spécial, pp. 133-145

on a constitué pour la première fois une organisation transnationale réunissant des femmes œuvrant dans le travail domestique rémunéré en République Dominicaine et en Haïti. Une force catalytique pour ce nouvel intérêt plus marqué pour promouvoir des réseaux entre le mouvement syndical dominicain, le mouvement syndical haïtien et les travailleurs haïtiens en République Dominicaine, est l'Organisation internationale de coopération Solidarity Center (affiliée à l'AFL-CIO), qui a facilité les échanges en ce sens »¹⁵.

En somme, un déplacement progressif se fait vers d'autres secteurs autres que l'économie sucrière avec une certaine évolution en matière de droit à la syndicalisation. Ainsi, le profil actuel des Haïtiens dans la république voisine se modifie et se diversifie quand on prend en ligne de compte la part des travailleuses et le seul nombre d'étudiants haïtiens qui s'élèverait à plus de 27,000 dans les universités et centres professionnels dominicains. Dans son livre paru en 2013, Guy Alexandre parle de 12,000 à 15,000 étudiants. Il atteste une sorte de confluence sociologique des migrants. A ceux de la couche paysanne s'ajoutent ceux des couches populaires urbaines, d'autres des couches défavorisées des classes moyennes urbaines, notamment des petites commerçantes et des petits commerçants ainsi que des moyens ou grands entrepreneurs. On mentionne également la présence d'une catégorie de mendiants, en particulier des femmes et enfants trafiqués à cette fin¹⁶.

Selon Wooding et Williams (2009), les femmes représentent au moins un quart de la population émigrée d'Haïti en République Dominicaine. Elles sont principalement dans le secteur de l'agriculture, notamment au moment des récoltes, dans la domesticité ou dans le commerce. Quoiqu'elles gagnent un salaire inférieur à celui prévu dans la grille salariale, ajoutent-ils, « leur rémunération est malgré tout meilleure qu'en Haïti. Dans la mesure du possible, elles gardent le contact avec Haïti mais ne s'intègre pas dans la société locale ». Victimes souvent d'abus, la majorité d'entre elles « ne connaissant pas leurs droits de migrantes ». Autres caractéristiques, ces femmes sont mobiles dans le commerce de vêtement « pèpè » (usagé) entre les deux pays¹⁷.

Telle que présentée jusqu'ici, cette première grande vague est constitutive d'un cheminement historique par lequel se construit la place d'Haïti dans la division internationale du travail. Mais, aussi importante qu'elle soit, cette vague n'est qu'un des trois marqueurs principaux du destin migratoire du peuple haïtien. C'est un destin socialement constitué par des vagues successives. Le second marqueur retient

¹⁵ Bridget WOODING (2011). "L'essor international et national de la défense des droits des Haïtiens et des Dominicains-Haïtiens : un regard critique" dans André CORTEN. L'État faible. Haïti et la République Dominicaine. Édition revue et augmentée. Montréal (Québec), Mémoire d'encrier, 319-330.

¹⁶ Guy ALEXANDRE (2013). *Pour Haïti. Pour la République Dominicaine. Interventions, positions et propositions pour une gestion responsable des relations bilatérales*. Pétion-Ville (Haïti), C3 Éditions, pp. 186-188.

¹⁷ Bridgest WOODING et Richard MOSELEY-WILLIAMS (2009). *Nécessaires mais indésirables. Les immigrants haïtiens et leurs descendants en République Dominicaine* (traduction française). Port-au-Prince, Editions de l'Université d'État d'Haïti, pp. 94-95.

davantage l'attention en raison de son importance sociologique : la migration de ses élites économiques, professionnelles et intellectuelles engendrées par la montée en puissance de la dictature duvaliériste et la répression politique des années 1960. Une fois accomplie, les mouvements migratoires deviennent quasi-naturellement endogènes. Les populations pauvres s'arment de leur bâton de pèlerin et entrent en scène avec le phénomène des *boat people* des années 1970 et 1980. Quel en est le bilan actuel ?

3.2. Profil actuel des travailleurs migrants haïtiens par-delà les deux vagues migratoires des années 1960 et 1970

Dans son article « Entre Visibilité et invisibilité. Les aléas identitaires des Haïtiens de New York et Montréal », Françoise Morin (1993) monte sur les épaules de Jean-Claude Icart (1987) pour camper l'histoire de ces deux vagues migratoires. Peu après l'arrivée de François Duvalier au pouvoir, décrit-elle, s'est installée une grande répression politique de ses opposants qui a frappé en tout premier les "bourgeois mulâtres". Ce qui a provoqué une grande vague migratoire au cours des années 1960. La majorité des mulâtres expatriés sont allés s'installer à Queens à New York¹⁸.

Une fuite massive des cerveaux s'est déroulée entre 1959 et 1967. Près de 300 techniciens et professionnels ont émigré chaque année. Les émigrants passent de 19316 en 1963 à 53587 en 1969 en direction de l'Amérique du Nord, avec une bifurcation vers l'Europe et l'Afrique.

Le Canada recevait peu à peu un nombre grandissant d'Haïtiens à partir de la seconde moitié de la décennie 1960 : 88 en 1965 ; 568 en 1968 et 4856 en 1974. Le Québec en a profité à plus de 93%. Ces migrations sont surtout liées à l'extension des services de l'éducation et de santé dans le contexte de la révolution tranquille. Il s'agissait d'une immigration qualifiée, destinée surtout à l'enseignement avant 1970. En 1968, 52.6% des immigrants haïtiens avaient un diplôme universitaire et 70% projetaient d'y travailler comme professionnels, techniciens et administrateurs.

La fuite des cerveaux haïtiens fut telle que, dans *Les Haïtiens au Québec* (1978), Paul Dejean, cité par Morin, tentait d'évaluer leur coût pour Haïti en termes de financement du développement du Nord. Selon elle, les médecins haïtiens représentaient alors à eux-seuls une contribution financière de l'ordre de plus de 40 millions de dollars d'Haïti au Québec. Insérés alors, dans les universités, les hôpitaux et centres et offices gouvernementaux, ils sont tout aussi fascinés par le projet nationaliste québécois. Cette contribution a pour effet de propulser la francophonie Nord-Américaine. Ce seul cas des qualifiés haïtiens au Québec illustre l'ampleur du phénomène et atteste leur immense apport de savoir et créativité au pays

¹⁸ Françoise MORIN (1993). « Entre Visibilité et invisibilité. Les aléas identitaires des Haïtiens de New York et Montréal », Revue européenne des migrations internationales, Vol. 9, No. 3, pp. 147-176

d'accueil. Montréal, où se concentrait la grande majorité de tous ceux qui ont émigré au Canada, « s'affirmait peu à peu comme une sorte de capitale intellectuelle de la diaspora haïtienne. Poètes, romanciers, philosophes, sociologues, éditeurs allaient y mener une réflexion en profondeur sur la situation haïtienne et proposer de nouveaux modèles pour sortir Haïti du sous-développement » (Morin, 1993, p. 18).

Or, comme le souligne Jean-Claude Icart, ces professionnels étaient très diversifiés : médecins, infirmières, enseignants, administrateurs, techniciens, etc. Le scénario du Québec était identique à l'Europe, en particulier à la France, qui fut la principale destination, alors que l'Amérique latine dont le Mexique et le Venezuela comptaient leur part. En somme, ces expatriés totalisaient, dans les années 1960, 80% de l'ensemble des professionnels haïtiens. Citant King, Icart ajoute pour preuve de cette saignée que « l'OEA et l'ONU avaient plus d'économistes haïtiens sur leurs listes de paye que le gouvernement haïtien. En 1969, seulement 3 des 246 diplômés de la Faculté de Médecine de l'Université d'Haïti, entre 1959 et 1969, pratiquaient dans le pays. En 1970, il y avait plus de médecins haïtiens à New York ou à Montréal qu'en Haïti même » (Icart, 1987 : 39).

Pourtant, tout contribuait à restreindre alors la mobilité des citoyens. Alors qu'à cette époque, le visa de sortie était imposé par Haïti, les États-Unis, conditionnaient l'octroi du visa américain, après l'autorisation de l'administration duvaliérienne, à l'obtention d'une offre d'emploi ou à la possession de revenus suffisants. Entre 1956 et 1965, les États-Unis accordaient 13,153 visa résident et 28,993 visa touriste (Morin, 1993).

Entre 1953 et 1976, souligne Morin, les femmes étaient plus nombreuses à émigrer, soit 53%, mais aussi plus nombreuses à prendre la nationalité américaine. Cette réticence des Haïtiens à s'appliquer pour la nationalité américaine avait pour conséquence de renforcer leur difficulté à obtenir leur regroupement familial. Cela a-t-il contribué à l'entrée en scène des couches populaires urbaines et rurales dans le cadre du mouvement des *boat people* ?

Le mouvement des *boat people* a débuté en 1972. Cet exode de paysans est devenu de plus en plus organisé à partir de 1974. Entre 1972 et 1982, les « autorités américaines enregistrent 47,666 demandes de "boat people" haïtiens venus chercher refuge en Floride. Mais si l'on tient compte de tous ceux qui ont préféré, à leur arrivée, rester dans la clandestinité, et de tous ceux qui sont morts en mer, on peut estimer que "près de 80,000 haïtiens ont essayé de trouver refuge en Floride pendant cette période" (Icart, 1987: 53).

Haïti a été le premier fournisseur d'immigrants au Québec jusqu'en 1974. Ces derniers étaient d'abord sélectionnés comme professionnels. En 1977, les immigrants parrainés prennent le dessus à plus de 80% et se féminisent. Ces femmes s'inséraient dans le secteur de la petite enfance et de l'entretien au foyer en substitution aux femmes âgées au foyer.

Des immigrants clandestins se poursuivront par la suite: visiteurs qui demeurent au-delà de leur séjour régulier et qui réclamaient ensuite le statut de réfugiés (4,000 régularisés en 1981-82). Le nombre passait à plus de 50,000 en 1993.

La majorité féminine de la seconde moitié des années 1970 parlant plutôt créole que français se trouvaient à 46,7% dans la manufacture et dans le secteur des services (emploi domestique et femme de ménage (Labelle et al. 1984 cités par Morin). La féminisation de la migration haïtienne au Québec s'est accompagnée de difficultés particulières d'insertion socioprofessionnelle : recherche d'horaire souple, travail à domicile moins rémunéré, appui sur le réseau de parenté (laisser les enfants avec la famille en Haïti avant la scolarisation); une forte proportion de familles monoparentales.

Ces deux grandes vagues migratoires des années 1960 et 1970 sont à l'origine d'une croissance rapide des communautés diasporiques haïtiennes en Amérique du Nord notamment. Comparant l'évolution de la diaspora haïtienne aux États-Unis avec d'autres États caribéens, James Cohen illustre ce cheminement migratoire atypique d'Haïti parvenant à y constituer rapidement la plus grande communauté diasporique caribéenne, derrière les Portoricains qui, pourtant, ont le statut des citoyens américains. Même la révolution cubaine n'a abouti à une aussi forte expulsion migratoire que celle d'Haïti.

« À titre d'exemple, il y avait officiellement 13 293 Dominicains à New York en 1960 ; dix ans plus tard ils étaient 66 914, en 1990 plus de 330 000, et aujourd'hui, plus de 500,000. Les Haïtiens de l'émigration (que le président Aristide a baptisé la "dixième province" du pays) étaient plus de 1,5 million en 1996, entre New York, d'autres villes du Nord-Est et Miami. Les Cubains aux États-Unis aujourd'hui sont plus de 1,2 million, essentiellement entre Miami et le New Jersey. Les Caribéens anglophones, venant de plusieurs petits pays insulaires (Jamaïque, Trinidad, Barbade, Saint-Vincent, etc.) seraient plus d'un million et sont, eux aussi, fortement concentrés à New York. Les Portoricains, citoyens des États-Unis, qui sont environ 4 millions dans l'île, sont plus de 3,2 millions sur le continent. Historiquement concentrés à New York où ils représentent encore le groupe hispanique le plus nombreux, ils sont désormais nettement plus dispersés »¹⁹ (Cohen, 2002 : 83).

Cependant, ces deux vagues migratoires sont différenciées dans leurs caractéristiques sociologiques. L'une est élitare (élites économiques, professionnelles, intellectuelles ou politiques). Tandis que la seconde est de nature populaire (paysans, ouvriers, couches moyennes urbaines et femmes peu cultivés). Elles sont aussi différenciées en termes d'insertion socioprofessionnelle ou de réussite migratoire.

3.3. Profil sociologique des migrants haïtiens

La migration haïtienne vers l'étranger se caractérise par trois types de migrants :

- Ceux qui sont issus des classes populaires rurales et urbaines
- Ceux qui sont des cadres formés obligés de laisser le pays parce qu'ils ne trouvent de meilleures conditions de vie correspondant à leur formation, ou bien pour des motifs de formation

¹⁹ James COHEN (2002 : 83). « Diaspora et incorporation : présences publiques des Caribéens aux États-Unis », *Diasporas caribéennes*, no. 1237, mai-juin 2002, pp. 82-90.

- Ceux qui sont des résidents permanents d'un pays étranger mais qui ne vivent qu'en Haïti.

3.1.1. Les migrants issus des classes populaires urbaines et rurales

Les migrants issus des classes populaires sont pour la majorité des personnes qui ont immigré de manière illégale. Ils traversent la frontière ou bien prennent la mer à travers des embarcations de fortune en direction des Bahamas ou des côtes de la Floride. Il y en a qui arrivent en terre étrangère par leurs devanciers (parents ou conjoints) ont réglé les formalités administratives pour les faire rentrer soit par l'obtention d'un visa d'immigrant permanent ou de non immigrant. La majorité des migrants haïtiens se trouve dans cette catégorie et se trouve particulièrement aux Bahamas, en Floride et en République Dominicaine. Dès qu'ils arrivent, ils sont prêts à faire toutes sortes d'activités génératrices de revenu pour subsister et faire vivre leur famille laissée en Haïti. Travaux des champs, de la construction, tâches domestiques, plongeurs dans des restos sont entre autres des activités auxquelles ils s'adonnent. Quand ils auront acquis le statut légal, ils appliquent aux services d'immigration pour faire venir leur famille. Ce sont les individus issus de cette forme de migration qui font le plus de transferts vers Haïti. Même s'ils font venir leur famille, ils ne cessent de faire des transferts soit pour aider des proches, soit pour construire leur propre maison dans leur pays d'origine.

Cette catégorie de migrants joue un rôle non négligeable dans l'exode rural, notamment pour ceux qui viennent de la campagne. Avant d'appliquer pour faire immigrer légalement leur famille dans leur pays d'accueil, ils la déplacent de la campagne à la ville devenue pour elle un lieu de transit, c'est-à-dire en attendant d'obtenir la carte de résidence. Cela se fait particulièrement pour les immigrants reçus aux États-Unis.

3.1.2. Cadres formés et étudiants

Les cadres formés et les immigrants pour motifs d'études arrivent rarement de manière illégale dans le pays d'accueil. Le Canada est réputé pour accueillir des cadres de l'administration publique et privée haïtienne à travers son programme de résidence permanente aux travailleurs qualifiés. Beaucoup de professionnels haïtiens appliquent pour immigrer au Canada dans le cadre de ce programme. Ces personnes pour la majorité, quittent le pays avec leur famille. Ils font moins de transfert d'argent sur Haïti, en comparaison avec les migrants de la première catégorie.

Par rapport aux jeunes beaucoup d'entre eux, ayant terminé leurs études secondaires en Haïti, sont partis en République Dominicaine afin de faire leurs études de premier cycle universitaire. Il n'y a pas assez de place pour les accueillir à l'Université d'État d'Haïti. Là-bas, il y en a qui travaillent. En principe, ils sont peu motivés à retourner en Haïti après leur formation, à moins qu'ils y trouvent un emploi; ce qui n'est pas facile. Après les études, ils

ont tendance à chercher à régulariser leur situation pour être acceptés comme des immigrants permanents.

3.1.3. Des haïtiens résidents permanents d'un pays étranger vivant en Haïti

Les haïtiens résidents permanents d'un pays étranger vivant en Haïti constituent la catégorie des individus des classes moyennes haïtiennes qui ont un pied à l'étranger et un autre en Haïti. La plupart d'entre eux proviennent de la deuxième catégorie. Ayant été reçus comme résidents permanents dans un pays du nord, ils y sont restés pendant un certain temps (parfois très longtemps) puis reviennent en Haïti, soit parce qu'ils décrochent un emploi plus alléchant soit parce qu'ils se sentent mieux maintenant après avoir vécu longtemps en terre étrangère. Une autre sous-catégorie de cet ensemble est composée d'individus qui ont seulement obtenu un visa de non-immigrant avec leur famille. Ils s'arrangent pour faire accoucher leur épouse en terre étrangère (généralement aux États-Unis ou au Canada) afin de bénéficier de certains avantages, puisque le bébé aura la nationalité étrangère. D'autres choisissent de faire vivre leur famille dans un pays du Nord tandis qu'ils sont en Haïti avec une carte de résidence, un passeport étranger ou un simple visa. Ils ne reçoivent pas d'argent sous forme de transfert de leur famille établie là-bas. C'est au contraire eux qui font des transferts vers l'étranger pour prendre soin de leur famille. Les statistiques sur cette forme de migration sont rarement disponibles. On parle souvent des transferts en provenance des pays du nord vers Haïti, mais on ne parle pas des transferts d'Haïti vers ces pays-là. Cette dimension est prise en compte dans *Les transferts de fonds des immigrants en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique* (ACP-Migrations, 2011). Alors qu'Haïti figure au nombre des principaux pays receveurs de transferts, elle n'est pas en vedette en matière de pays expéditeurs de transferts.

Il s'agit de trois types idéaux de migrants constituant les principales figures de la migration haïtienne. Ils ont pour déterminant la situation socioéconomique. Si le premier type est original en son genre, le second et le troisième peuvent être interchangeables, c'est-à-dire, les cadres formés, après avoir obtenu leur carte de résidence dans un pays étranger peuvent retourner vivre en Haïti, en voyageant de temps en temps dans le pays d'accueil.

3.4. Faut-il parler d'une quatrième vague migratoire post-1990

Entre 1990 et 2010, 300,000 Haïtiens ont reçu le statut légal d'immigrants aux États-Unis dont 45% sont installés en Floride (Audebert, 2011 : 202). Selon une enquête de l'auteur portant sur 164 familles haïtiennes, 90% des interlocuteurs avaient encore des familles proches en Haïti, 27% avaient toujours des parents proches et 13% dans d'autres pays. Cette information confirmerait le caractère récent d'une nouvelle vague migratoire.

L'auteur souligne également trois tendances observées. Il s'agit d'abord de l'existence d'un mouvement de ré-émigration des Haïtiens aux États-Unis, de New York et Boston vers la Floride. Ils sont plus d'un millier chaque année. Ensuite, les *Madan sara* (commerçantes mobiles des classes populaires) circulent entre Haïti et Miami ou entre Haïti et République Dominicaine et intègrent actuellement les destinations telles que les Bahamas, Porto-Rico, Saint-Martin, Curaçao, Panama et Antilles françaises.

En troisième lieu, les diplômés haïtiens sont les premiers à considérer l'espace de la diaspora comme des cadres susceptibles de leur offrir un nouveau départ. « On estime qu'au cours des quatre dernières décennies, l'émigration aurait concerné 30% des actifs haïtiens ayant un niveau d'instruction secondaire et 84% de ceux ayant un niveau universitaire (Dorquier, Marfouk 2005). Les secteurs d'éducation et de santé sont les plus affectés.

« L'émigration et la mobilité internationale haïtiennes s'accompagnent en définitive d'une externalisation des réseaux sociaux et commerciaux du pays d'origine, qui acquièrent une dynamique caractérisée à la fois par la transnationale et l'interpolarité » (Audebert, 2011 : 206).

Dès lors se trouvent dessinés trois circuits migratoires haïtiens dans les Antilles :

- 1) Nord-Ouest et Nord Vers les Bahamas et les Turks and Caicos dès 1950 : travailleurs insérés dans l'Agriculture et la construction. Ils étaient $\frac{3}{4}$ originaires du Nord en 1970 selon Marshal, 1979. Terre de transit vers la Floride dans l'hôtellerie-restauration, l'agriculture, la construction, le transport, la sécurité et l'entrepreneuriat ethnique (Audebert, 2006) ;
- 2) Territoires de transit des grandes et Petites Antilles vers New York ou Miami en passant par la République Dominicaine pour atteindre Porto Rico : Iles Vierges et Saint-Martin sont exemples ;
- 3) Migrants originaires du Sud vers Surinam ou Antilles françaises, Guyane avant d'atteindre l'Europe : ouvriers agricoles et de la construction en Guyane. Ils sont estimés à 50,000 en 1999 dont 24,000 gardent la nationalité haïtienne. Ce réseau part surtout d'Aquin (Audebert, 2011).

3.5. Présence des migrants haïtiens dans la caraïbe

La population d'Haïti représente 60% de la population totale de la caraïbe insulaire comptant 15 petits pays. On trouve dans différents pays membres de la CARICOM une forte présence haïtienne. Elle est confrontée à des difficultés d'intégration qui se rapporte souvent au problème d'histoire politique d'Haïti avec les Ex-colonies britanniques (Manigat, 2012).

L'estimation de la présence haïtienne dans la limite du Bassin de la Caraïbe est de 200,000 migrants, nonobstant la République Dominicaine. On y trouve des travailleurs agricoles mais aussi de plus en plus de commerçants se déplaçant vers les Bahamas, le Panama, les Antilles françaises et la Guyane ainsi que vers la Dominique, Saint-Martin, Sainte-Lucie. Ils tissent un réseau économique et culturel.

Avec le temps, le profil des Haïtiens connaît une certaine mutation. D'abord ruraux à l'origine, on compte une majorité de travailleurs urbains clandestins et, à partir de 1990, des groupes de la classes moyennes et des travailleurs qualifiés.

Selon Sabine Manigat (2012), la communauté haïtienne des Bahamas est constituée de réseaux de commerçants et des boat people à destination des EU qui s'y installent : 70,000 haïtiens recensés sur 350,000 habitants, représentant 25% de la population bahaméenne, dont 40% des sans-papiers. Ces travailleurs haïtiens sont insérés dans les services domestiques (25% des employés du secteur), dans la construction (25%) et dans le secteur agricole (14%).

La présence haïtienne dans les territoires français (Martinique, Guadeloupe et la Guyane). En Martinique, on compte 1400 haïtiens en 2007 constitués de citoyens et de 53% de femmes et un tiers a la nationalité française. En Guadeloupe, ils sont plus de 23,000, dont 11,000 travailleurs agricoles en situation irrégulière. Ils subissent des discriminations similaires à la République Dominicaine. En Guyane française, on compterait 40 000 Haïtiens dont la plupart sont en situation irrégulière. La dominance agricole au début des années 1970, la féminisation s'observe dans les années 1980 avec le regroupement familial. Forts préjugés et tendance à la xénophobie s'observent.

Dans les îles Turks et Caicos britanniques, les Haïtiens totalisent 25% de la population totale et sont insérés dans le tourisme, la construction et les services domestiques. Un accord de rapatriement de 3000 a eu lieu en 1996. Parallèlement, on trouve une communauté haïtienne d'environ 1000 personnes à la Jamaïque et de 500 à Cuba.

Haïti a elle-même un destin migratoire tracé par les USA depuis l'occupation américaine. C'est celui de fournisseur de main-d'œuvre : les travailleurs agricoles vers Cuba, et à partir de 1920, la RD et les travaux de construction comme celle du canal de Panama.

IV. Haïti et les retombées migratoires : nouvelle problématique

Haïti n'est pas à contre-courant de la Caraïbe. Cette dernière est caractérisée par un indice migratoire élevé, un revenu migratoire de l'ordre de 13% du PIB de l'ensemble des pays. Jamaïque, Sainte-Lucie et le Surinam arrivent en tête des grands taux de flux migratoires (Manigat, 2012).

Loin de récolter le revenu migratoire le plus élevé par tête d'immigrant, le pays reçoit environ deux milliards de dollars américains de transferts²⁰ qui s'élèvent à hauteur de 30% du PIB d'Haïti en 2012. Selon *International Crisis Group*, ces transferts ont déjà atteint 35 % du PIB en 2006²¹. Comparé à un pays d'émigration comme les Philippines, qui assument une politique migratoire agressive de main-d'œuvre, leur revenu migratoire a atteint 17 milliards

²⁰ Leslie PÉAN (2012). "Démocratie, développement et apport financier de la diaspora », Le nouvelliste. <http://www.lenouvelliste.com/print.php?newsid=109173> page consultée le 20-09-2012

²¹ International Crisis Group (24 décembre 2007). *Construire la paix en Haïti : Inclure les Haïtiens de l'extérieur*. Rapport Amériques Latine/Caraïbes no.24, p. 9. Selon ce rapport, la diaspora haïtienne est forte d'un quart de la population totale d'Haïti. Il cite Manuel Orosco dans un rapport de la Banque centrale d'Haïti et de la banque mondiale. Mais les transferts étaient de l'ordre de 930 millions en 2004.

de dollars en 2008, soit 13 % du PIB²² et 23 milliards de dollars en 2011 totalisant 15% du PIB²³. Ainsi, la contribution des transferts dans le PIB d'Haïti est fort élevée et a déjà dépassé celle du secteur primaire qui s'élève à 23% du PIB en 2012, contre 18% pour le secteur secondaire et 59% pour le secteur tertiaire²⁴. Ce fait est d'autant préoccupant que ce pays, à plus de 50% rurale, compte 38,1% de l'ensemble de sa main-d'œuvre occupée dans l'agriculture.

Longtemps considérée comme un pays essentiellement agricole, Haïti connaît aujourd'hui une mutation sociale sans précédent, qui demande de mieux articuler les politiques économiques et migratoires pour faire face à la fois à une pauvreté et à un chômage de masse. Cependant, ce qui est observé au niveau de la gouvernance migratoire a l'air d'un paradoxe. Alors que la gestion actuelle des flux s'apparente à une politique implicite d'émigration ou de laisser-faire, la décision de l'Administration Martelly de taxer les transferts des immigrants dessine une politique explicite mais « discutable »²⁵. Source principale de devise, ces transferts sont de plus en plus nécessaires pour équilibrer une balance commerciale nettement déficitaire. Faut-il privilégier la taxation à l'encouragement de transferts en provenance des immigrants et à la volonté d'adopter des mesures visant la protection des travailleurs migrants ?

La mesure de taxation génère sans doute un malaise raidissant même la démarche législative qui devait la précéder. Depuis plus de deux ans, le projet de loi, devant entériner la taxation de fait imposée par le Président de la République, n'est toujours pas voté au Parlement haïtien. De nos jours, ce malaise tend à entrer en dialogue avec la loi sur le salaire minimum qui obligeait les autorités à ajuster annuellement le salaire des ouvriers en rapport avec l'évolution du coût de la vie haïtienne. Déjà, ladite loi a été publiée par suite de commotions sociales. Les ouvriers, les étudiants et d'autres catégories sociales ont dû occuper constamment les rues pendant un certain temps pour forcer l'administration Préval d'alors à accepter d'augmenter substantiellement le salaire minimum et à promulguer la loi. Alors qu'il devrait passer de 200 (moins de 5\$ US) à plus de 300 gourdes (plus de 6.70 \$ US) par jour en 2013, la Commission salariale vient de l'ajuster à 225 gourdes (\$5 US) au grand dam de tout le monde. Des parlementaires ont vite saisi ce dossier, par suite de manifestations de rue, organisées par des ouvriers, et convoquent ladite commission au Sénat en vue d'expliquer sa décision.

²² Selon David CAMROUX, ces transferts représentaient 17 milliards en 2007 et 13% du PNB. David CAMROUX (2008). « Nationalizing Transnationalism ? The Philippine state and the Filipino Diaspora », Études du CERI, No. 152, pp. 1-39. Les Philippines ont une diaspora forte de 8 millions de personnes, soit environ 10% de la population totale. La main-d'œuvre constitue la principale exportation de ce pays. Sur une population active de 32 millions de personnes, 7 millions travaillent à l'étranger. Voir également David CAMROUX (2009). « Les Philippines, chez eux à l'étranger » dans Christophe JAFFRELOT et Christian LEQUESNE, L'enjeu mondial. Presses des sciences po « annuels », pp. 271-279.

²³ Rodolphe de KONNICK et Dominique CAQUETTE (2012). « Philippines : les stratégies migratoires », <http://www.cerium.ca/IMG/pdf/Philippines-2012.pdf> citant la banque mondiale.

²⁴ IHSI, Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (avril 2013). *Les Comptes économiques d'Haïti en 2012*. Publication annuelle no. 18. http://www.ihsi.ht/pdf/compte_economique/ce_rd_Last.pdf

²⁵ Selon le rapport de International Crisis Group (2007 : 23), « les transferts d'argent doivent être au centre de la politique de la diaspora », il recommande la réduction des frais comme mesure d'incitation. Car, 15% des frais prélevés par les agents sont trop élevés.

CONCLUSION

A la lumière des débats actuels sur la fuite versus le gain des cerveaux, nous avons interrogé la dynamique des flux migratoires haïtiens en rapport avec les marchés du travail sous l'angle d'articulation des politiques économiques et migratoires en vigueur et des représentations sociales. Ainsi, ont été scrutées au moins deux dimensions liées au marché du travail et au cadre multilatéral : la situation du chômage élevé du pays qui déterminerait la poussée de flux de travailleurs migrants et le faible niveau de salaire, en particulier du salaire minimum très bas.

On a donc mis en exergue un état des lieux des travailleurs migrants haïtiens en vagues successives. On a retenu quatre principaux marqueurs de la question migratoire haïtienne : l'occupation américaine des nations caribéennes et spécialement celle d'Haïti qui s'étendait de 1915 à 1934 ; la vague des années 1960 correspondant à la consolidation de la dictature duvaliériste qui a coïncidé également avec la décolonisation africaine (migrations massives des élites professionnelles et intellectuelles) ; la vague des années 1970 avec la figure des boat people ; et enfin, la vague des années 1990 marquée par des crises politiques aiguës dont le coup d'État militaire contre le Président Aristide et le second départ en exil du Président Aristide au cours de son deuxième mandat en 2004.

Cette quatrième vague est jusqu'ici peu documentée même si les statistiques internationales montrent qu'Haïti se situe au premier rang des pays qui sont très affectés et concernés par la fuite des cerveaux. Dès lors, les interactions entre migrations et développement telles que posées dans le cadrage théorique au début de ce texte appellent un dialogue nourri entre théorie et empirie. Faut-il encore parler de « fuite » ou de « gain » de cerveaux dans le cas haïtien ? La fuite est encore un processus continu. Le gain n'est pas encore observé.

Il est vrai que le débat est engagé autour du rôle que la diaspora peut jouer dans le futur d'Haïti. On reste encore au niveau de la généralité et des potentialités professionnelles et scientifiques haïtiennes en diaspora. Par exemple, dans « comment la diaspora impliquée dans l'enseignement en santé peut-elle aider Haïti »²⁶, les auteurs indiquent un certain nombre de pistes. Selon eux, la diaspora peut aider par moyen d'organisation de séjour scientifique; de retour temporaire ou épisodique, à travers l'organisation de colloques, de programme de formation, de professeurs invités, de collaboration de recherche entre chercheurs, etc. Mais, ce sont encore des vœux d'intention formulés en termes « il faut ... » et souvent conditionnée à l'acceptation de la double nationalité, à l'intégration politique des ressources expatriées.

²⁶ Schiller CASTOR, Harry Max PROCHETTE et Wilmina DÉTOURNEL (2012). « Comment la diaspora impliquée dans l'enseignement en santé peut-elle aider Haïti », *Haiti et perspectives*, vol.1, no. 3, pp. 42-45.

Les investissements directs étrangers (IDE) qui pourraient être des retombées positives des fuites de cerveaux antérieurs ou du retour des migrants qualifiés ne sont pas observés. De même, la thèse selon laquelle un taux élevé de fuites de cerveaux engendrerait un niveau élevé de qualification de ceux qui sont restés sur place au pays d'origine n'est pas vérifiée. Puisqu'actuellement, un taux d'émigration qualifiée haïtienne supérieur à 80% correspond à un taux de 0,97% de la population totale ayant fréquenté, au moins une fois, l'université en Haïti.

Quant au revenu migratoire qui s'élève à plus de 30% du PIB, il est au cœur des débats. C'est le point d'appui de tous ceux qui font l'hypothèse de la participation politique de la diaspora comme issue à la crise. Cependant, plusieurs considérations s'imposent. D'abord, nous avons appelé ici à la comparaison. Pourquoi Haïti reçoit-elle un volume de revenu migratoire similaire à la Jamaïque et beaucoup moindre que la République Dominicaine ? Cette question est énigmatique. En la répondant, on peut contribuer à faire avancer les débats théoriques sur les rapports entre migrations (et surtout migrations qualifiées) et développement. En outre, en nous appuyant sur l'idée que les migrations non qualifiées sont celles qui sont plus profitables aux pays d'origine, en particulier dans le domaine des flux de transferts, nous croyons avoir dégagé la clé de voûte pour aborder la question d'articulation de la politique macroéconomique avec la politique migratoire. Cela s'impose étant donné que l'émigration haïtienne a une double face : la fuite des cerveaux coexiste avec une forte migration des personnes de différentes couches populaires urbaines et rurales, des femmes notamment depuis 1970. On peut croire que les transferts récoltés par Haïti sont venues surtout des migrants les plus pauvres, les moins bien intégrés et qui vivent dans les pays d'installation dans un climat socialement hostile ou discriminatoire. Prendre en compte ce fait peut signifier aussi l'inscrire dans l'agenda politique national et international à travers une nouvelle législation migratoire. À ce niveau, la ratification des conventions de l'OIT et des Nations Unies sur les travailleurs migrants peut s'avérer plus que nécessaire. C'est pourquoi ils seront pris comme objet d'étude dans la seconde partie du travail sous l'angle de l'intérêt du pays à les ratifier. On se demande quels sont les avantages et les désavantages ?

Bref, pour cerner les grandes orientations possibles de la gouvernance migratoire haïtienne, la problématique a été de focaliser l'attention sur les dynamiques et représentations sociales des migrants en lien avec leur perspective de vie, leur projet de regroupement familial ou avec leur réseautage. Comment ces dynamiques et représentations sociales agissent-elles sur la migration irrégulière et l'intensification des flux en général ? L'attention devra être portée tout aussi sur la demande de main-d'œuvre haïtienne dans la région caribéenne et américaine et l'inscription des migrations dans l'agenda politique national pour l'emploi et le développement. Cette construction nous est apparue pertinente pour explorer les déterminants des flux migratoires (flux de travailleurs migrants, d'étudiants, de réfugiés et de regroupement familial). Ce travail n'est pas achevé. Il doit être repris de manière à ce que les différents aspects puissent être envisagés en liaison avec des politiques économiques. Quand celles-ci sont appréhendées dans la perspective économique mettant l'accent sur les avantages comparatifs de bas salaires pour attirer des investisseurs étrangers, elles priorisent une utopie, voir un mythe politico-économique aux dépens de l'amélioration durable du

pouvoir d'achat des populations. Cela a un impact immédiat qui consiste à maintenir les travailleurs actifs dans la pauvreté. Si alors ces politiques portent à sacrifier les générations présentes, on peut présumer qu'elles risquent de s'accoutumer dans le domaine migratoire à des politiques de laisser-faire. Les réseaux des migrants risquent de s'intensifier davantage de manière à inventer des réponses à leur problème dans les circuits clandestins.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALEXANDRE, Guy (2013). *Pour Haïti. Pour la République Dominicaine* (2013). *Pour Haïti. Pour la République Dominicaine. Interventions, positions et propositions pour une gestion responsable des relations bilatérales*. Pétion-Ville (Haïti), C3 Éditions.

AUDERBERT Cédric (2011). “Régionalisme et migrations dans la Caraïbe” dans Éric DUBESSET et Rafael LUCAS (dir.) *La Caraïbe dans la Mondialisation, quelles dynamiques régionalistes ?*, Paris, L’Harmattan, pp. 23-

BEINE, M. , F. DOCQUIER et H. RAPOPORT (2003). *Brain drain and LDC’s Growth : winners and losers*, IZA discussion Paper No. 819, IZA, Bonn.

BELMARRE, Fanny-Aude (2010). « Migrations et fuite de cerveaux dans les économies insulaires caribéennes : éléments de réflexion », *Etudes caribéennes. Revue.org*, no. 16, pp. 1-12.

BID (2011). *Remittances to Latin American and the Caribbean in 2011. Regaining Growth*. New York, Multilateral Investment Fund Member of the IDB Group.

CASIMIR, Jean (2009). *Haïti et ses élites : l’interminable dialogue de sourds*. Port-au-Prince, Presses de l’Université d’État d’Haïti.

CHAGNON Jonathan (2013). « Migrations : internationales, 2010, 2011 » *Statistique Canada, Catalogue No. 91-209-X, Rapport sur l’état de la population au Canada*, p. 8.

COHEN James (2002). « Diaspora et incorporation : présences publiques des Caribéens aux États-Unis » In, *Diasporas caribéennes*, no. 1237, mai-juin 2002, pp. 82-90.

DOCQUIER, F. et E. LODIGIANI (2006). « Skilled migration and business networks », *Mimeo*, Université catholique de Louvain

DOCQUIER, Frédéric (2007). « Fuite des cerveaux et inégalités entre pays », *Revue d’économie du développement*, vol. 21, no. 2, pp. 49-88.

DOMENACH Hervé (2002 : 21-23). « L’évolution au XXe siècle du système démographique et migratoire caribéen », *Diasporas caribéennes*, no. 1237, mai-juin 2002, pp. 13-25).

FAINI, Ricardo (2007). « Migrations et transferts de fonds. Impacts sur les pays d’origine », *Revue économique du développement*, vol. 21, No. 2, pp. 153-182.

GILLES, Alain (1991). « Mouvement Populaire et Développement Politique » dans (dir.) Carry HECTOR et Hérard JADOTTE. *Haïti et l’après Duvalier : Continuités et ruptures*, tome 1. Port-au-Prince/Montréal, Deschamps / CIDIHCA, pp.99-117

ICART, Jean-Claude (1987).. *Négriers d'eux-memes*. Montr'eal, Editions du CIDIHCA.

IHSI. Février 2009a. Tendances et perspectives de la population d'Haïti au niveau des Départements et communes 2000-2015. Port-au-Prince, Direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS).

International Crisis Group (2007). *Construire la paix en Haïti : Inclure les Haïtiens de l'extérieur*. Rapport Amériques Latine/Caraïbes no.24, p. 9.

MORIN Françoise (1993). « Entre Visibilité et invisibilité. Les aléas identitaires des Haïtiens de New York et Montréal », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 9, No. 3, pp. 147-176

MEYER, Jean-Baptiste (2008). « La circulation des compétences, un enjeu pour le développement », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 27, No. 2, pp. 1-16.

PÉAN Leslie (2012). « Démocratie, développement et apport financier de la diaspora », *Le nouvelliste*. <http://www.lenouvelliste.com/print.php?newsid=109173> page consultée le 20-09-2012

RODRIGUEZ, E. et S. HORTON (1994). « International return migration and remittances in the Philippines” dans D. O’CONNOR et L. FARSAKH (eds.). *Development Strategy, Employment and Migration. Country Experiences*. Paris, OECD Development

Rodolphe de KONNICK et Dominique CAQUETTE (2012). « Philippines : les stratégies migratoires », <http://www.cerium.ca/IMG/pdf/Philippines-2012.pdf> citant la banque mondiale

SOUFFRANT Claude (1974). “Les Haïtiens aux États-Unis”, *Population*, vol. 29, no spécial, pp. 133-145

WANNER, Philippe (2008). « L’apport des migrants au développement : une perspective économique », *Annuaire suisse de politique de developpement*, Vol. 27, No. 2, <http://aspd.revues.org/193>

WOODING Bridget (2011). “L’essor international et national de la défense des droits des Haïtiens et des Dominicains-Haïtiens : un regard critique” dans André CORTEN. *L’État faible. Haïti et la République Dominicaine. Édition revue et augmentée*. Montréal (Québec), Mémoire d’encrier, 319-330.

WOODING, Bridgest et Richard MOSELEY-WILLIAMS (2009). *Nécessaires mais indésirables. Les immigrants haïtiens et leurs descendants en République Dominicaine* (traduction française). Port-au-Prince, Editions de l’Université d’État d’Haïti.